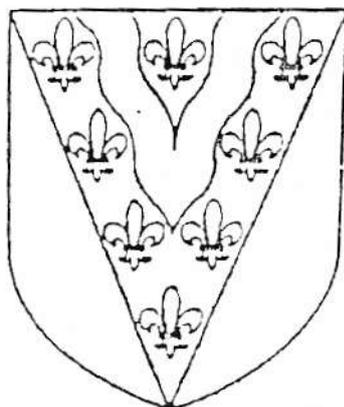


**Revue du Cercle d'Etudes
Généalogiques et démographiques
du Val de Marne**



MNEME fille de Zeus, muse de la mémoire.

"Mémoire collective où derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés ici."

N° 25

**CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES
DU VAL DE MARNE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social
A la Maison de l'histoire et du patrimoine
15 rue de la Prévoyance 94500 Champigny sur Marne

Présidente d'honneur : Mme **BROUSSELLE**, Directrice des Services d'archives du Val de Marne

Membres d'honneur :
Mme **JURGENS**, Présidente des Amis de Créteil
M. **LE TOUZE**: ancien Président du cercle
M. **THOUVENIN** : ancien Président du cercle

Président : M. Henri **BOULET**
3 rue Joseph le Brix , 94370 Sucy en Brie

Secrétaire : M. André **CONVARD**
103 avenue du Maréchal Joffre, 94170 Le Perreux

Trésorier ; M.Christian **DUCHEFDELAVILLE**
8 avenue Boileau, 94500 Champigny

Membres du bureau : Mesdames **SERVERA** et **VOISIN**

Chargé de la revue MNEME : M. Henri **BOULET**

Toute correspondance concernant la Revue doit être envoyée à

C.E.G.D. 94 – MNEME
15 rue de la Prévoyance 94500 Champigny

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

La reproduction des articles de MNEME est autorisée sous réserve d'en informer au préalable le responsable et de faire parvenir un exemplaire de la revue publiant le dit article .

MODIFICATIONS AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Comme vous le savez déjà les bâtiments des Archives départementales vont être restructurés .Après plusieurs projets dont nous avons été informés, une solution a été retenue .

Les bureaux et le service d'accueil sont déménagés au 3 bis rue des Archives et afin de préparer ce déménagement la salle de lecture est fermée du 7 juin au 20 juillet 2010 .

La durée des travaux est estimée à dix huit mois .Il est prévu de réaménager la salle de lecture et de construire une salle polyvalente pour l'organisation de conférences et l'accueil de scolaires et d'étudiants .Cette rénovation permettra une meilleure consultations des documents et étendra l'offre culturelle et le rayonnement des Archives .

A partir du 5 juillet 2010 les horaires d'ouverture des Archives son inchangés, de 9 heures à 17h30 avec une ouverture un samedi et une nocturne un mardi par mois .

En revanche le nombre de places en salle de lecture sera limité à sept . L'accès au magasin sera restreint pendant la durée des travaux ,

Il vous est conseillé de réserver par mail votre place et vos documents pour éviter tout désagrément .Vous pourrez prendre connaissance des modalités de consultation et des activités culturelles par mail ou sur le site Internet www.archives94.fr .

La Maison de l'Histoire et du Patrimoine de Champigny sera un relais appréciable des Archives départementale pendant cette période .

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2010

Notre association a tenu son assemblée générale le samedi 29 mai

Pour la première fois cette réunion a eu lieu, le matin, dans nos locaux de la M H P (Maison de l'Histoire et du Patrimoine) .

Début 2010 nous avons quitté les archives départementales qui nous accueillait depuis de nombreuses années pour nous installer dans un local mis à notre disposition à la M H P, 15 rue de la Prévoyance à Champigny sur Marne .

Nous disposons d'une salle dans laquelle nous avons un bureau et des sièges . Nous avons également acheté des rayonnages pour y loger nos archives : bibliothèque, dépôt de revues, listes de dépouillements, etc...Nous disposons également d'une salle au sous-sol dans laquelle nous avons déposé les classeurs contenant les tables décennales des paroisses du Val de Marne .

Nos activités ont néanmoins continué, même si pour nous il nous est moins facile de travailler vu notre éloignement des archives départementales . A ce sujet, leur fermeture pour rénovation et qui doit durer entre un et deux ans va entraîner une gêne pour nos recherches même si des salles de lecture seront aménagées dans un immeuble voisin.

Un de nos membres a entrepris la saisie informatique de nos tables décennales, numérisant la totalité des tables de la Queue en Brie . Nous allons demander à ce que cet ouvrage soit pris en compte par les archives .

Nous avons répondu à quelques demandes faites par des personnes n'habitant pas la région, quoique depuis que les registres départementaux sont consultables sur Internet, nous rendons moins de services .

Nous sommes entrés en contact avec le collègue Rol Tanguy, voisin de la M H P, pour leur proposer une approche des recherches généalogiques en milieu scolaire . Nous avons rencontré d'abord le chef d'établissement puis un professeur intéressé par cette proposition. Ce professeur a organisé une rencontre dans l'établissement entre un membre de notre association et un groupe d'une vingtaine d'élèves de classe de quatrième . Ce jeune public a paru intéressé , malheureusement ce premier contact prometteur n'a pas eu de suite . Il faudra reprendre ce travail l'an prochain, le chef d'établissement et le professeur en sont d'accord .

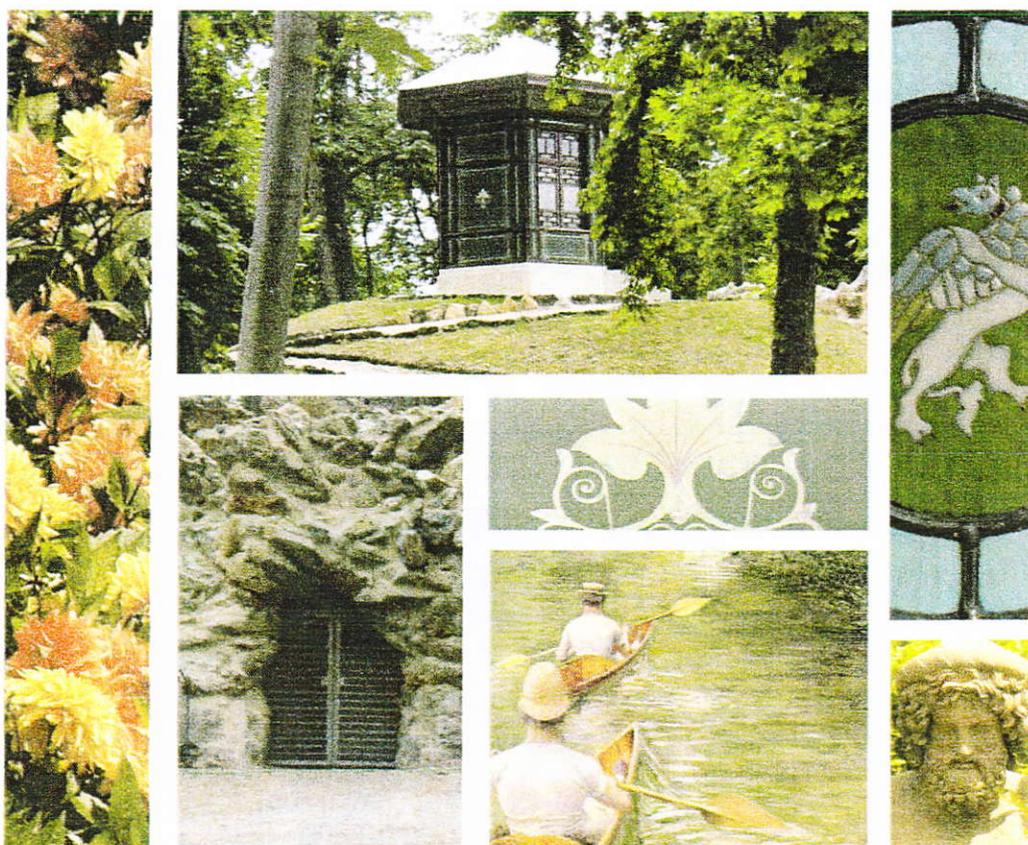
Enfin nous rencontrons une historienne canadienne , Danièle CALOZ, de Toronto qui est également productrice d'émission pour la télévision canadienne.Cette dame

fait des recherches sur un habitant de Champigny, Etienne BRULE, né vers 1620 .Elle est donc venue en France avec son mari au mois de mars et nous les avons reçus à la M H P où nous avons fait connaissance .Nous l'avons mise en relation avec M. BROSSARD, président de la société historique de Champigny. Nous lui avons également fait parvenir un document édité par la société historique de Créteil concernant le dit BRULE .Madame CALOZ avec laquelle nous sommes toujours en contact viendra effectuer un tournage en septembre .Nous sommes donc amenés à nous revoir .

Nous consacrons deux pages de notre revue à l'histoire d'Etienne BRULE à la visite de Danièle CALOZ .

Nous sommes ensuite allés déjeuner au restaurant : Maison DADIS à Yerres ce qui nous a permis de passer un moment de convivialité bien agréable.

Et pour finir cette journée nous avons visité la Propriété CAILLEBOTTE. Le temps relativement clément nous a permis d'apprécier la beauté du parc et l'élégance des bâtiments qui en sont l'ornement.



RENCONTRE FRANCO-CANADIENNE

Il y a quelque temps les archives départementales du Val de Marne nous ont mis en contact avec Danièle CALOZ productrice de documentaires et membre de la Société d'Histoire de Toronto. Cette personne demandait si nous pouvions lui fournir des documents sur Étienne BRÛLÉ né à Champigny vers 1592 et marié vers 1628 avec Alizon COIFFIER, originaire également de Champigny.

Les registres de l'Etat civil de Champigny débutent avant 1560, malheureusement et comme souvent il y a des lacunes et nous n'avons pas trouvé trace de la naissance d'Étienne BRÛLÉ et rien non plus sur ses parents. Par contre nous avons trouvé la naissance d'Alizon COIFFIER.

Par la suite Danièle CALOZ nous a dit qu'elle allait venir à Champigny pour effectuer des repérages en vue de produire un documentaire pour Radio Canada sur la vie de « notre » Étienne BRÛLÉ.

Elle et son mari sont venus à Champigny le 25 mars. Nous les avons reçus à la Maison de l'Histoire et du Patrimoine où nous avons fait connaissance. Ils auraient aimé trouver quelques traces de ce qu'était Champigny en 1600. Ils n'ont pu voir que l'église et les bords de Marne.

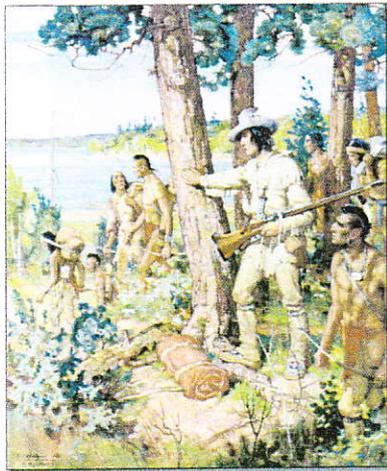
Heureusement nous avons pu les mettre en relation avec Eric BROSSARD président de la Société Historique de Champigny et apparemment cette rencontre a été fructueuse pour les deux parties.

Danièle CALOZ nous a promis de revenir en septembre pour tourner une partie du documentaire sur Étienne BRÛLÉ. Nous l'attendons et serons ravis de lui apporter à nouveau toute l'aide possible dans la mesure de nos moyens.



ÉTIENNE BRÛLÉ UN CAMPINOIS BIEN CONNU DANS L'ONTARIO

Au nombre des personnages importants dans la formation du Canada on compte beaucoup de Français, principalement dans la province de Québec. Ils sont beaucoup moins nombreux dans les provinces anglophones. Pourtant plusieurs Français ont contribué à la découverte de la région des Grands Lacs et à Toronto, la plus grande ville du pays, leur mémoire est toujours honorée.



Étienne Brûlé naît vers 1592 à Champigny. A 16 ans il s'engage pour la Nouvelle-France.

En 1608 il arrive au Canada avec Champlain, il demeure sur le Saint-Laurent pour l'aider à l'établissement de Québec.

En 1610 les Français s'allient aux Hurons. Étienne Brûlé vit pendant deux ans dans une tribu huronne, il apprend leur langue et s'assure que les Hurons échangent leurs fourrures avec les Français. Truchement (interprète) de Champlain, il est confié comme otage à un chef indien en échange d'un jeune autochtone nommé Sauvignon qui accompagne Champlain en France. Il passe plusieurs années chez les Hurons, s'habillant et vivant comme eux et, suivant leurs

coutumes, épouse plusieurs indiennes. Chaque printemps il retourne aux postes de traite de Québec, troquant des ballots de fourrures contre des produits manufacturés mais aussi de l'alcool.

En 1615 il lance une expédition qui l'a rendu célèbre au sud du lac Ontario. Avec ses alliés il ira jusqu'à la baie de Chesapeake, dans le Maryland. Sur le chemin du retour, il est capturé et torturé par des indiens mais réussit à s'enfuir.

Il retourne plusieurs fois en France où il se marie avec une campinoise, Alizon Coiffier. Il passe plusieurs contrats, prête de l'argent à différentes personnes dont on ne sait pas si elles sont de sa famille. Il institue son frère gestionnaire de ses biens qui sont considérables.

A son retour à Québec, Champlain et les missionnaires lui reprochent ses mœurs trop libres qui ne favorisent pas la conversion des autochtones.

En 1629 Étienne Brûlé se met au service des Anglais, les frères Kirke, lors de la prise de Québec. Toutefois et curieusement il n'est pas poursuivi par la justice et repart en Huronie.

Le peuple Huron est en train de disparaître, décimé par les maladies apportées par les Européens.



Une plaque commémorant la découverte par Étienne Brûlé d'un sentier vers la rivière Humber dans le "Etienne Brule Park" à Toronto

Les Hurons l'assassinent et consomment rituellement des parties de son corps. On cherche toujours sa tombe.

Non content d'être un aventurier et le premier « coureur des bois » de l'Ontario, il est explorateur, pionnier des relations entre les Français et les autochtones et reconnu comme tel dans l'histoire du Canada. À Toronto plusieurs écoles et le parc établi à l'embouchure de la rivière Humber portent son nom.



Que d'eau, que d'eau à Villeneuve-Saint-Georges

En 1959, Villeneuve-Saint-Georges vue par un poète

Extrait du journal Le Monde du 20 janvier 2009, dans la série : *Il y a 50 ans dans « Le Monde »*.

« A Villeneuve-sur-Mer ...

Sous son voile de brume, la boucle de la **Seine qui enserre le plateau d'Orly ressemble après les dernières crues à un véritable bras de mer.**

Passé l'aéroport, la fameuse N 7¹ descend de Ris-Orangis comme vers quelque estuaire assailli par une marée d'équinoxe. Serties dans un immense croissant d'eau beige, les maisons semblent remonter le courant qui les a envahies. Au creux de la vallée, la route borde l'eau comme une promenade de plage, et l'œil s'arrête à moins de 10 mètres du bitume sur le spectacle étrange des clapiers² flottants et des arbustes changés soudain en plantes aquatiques.

Mais c'est à **Villeneuve-Saint-Georges** que l'inondation offre les images les plus saisissantes. La gare changée en gare maritime avec ses voies isolées au milieu du flot brunâtre, telles les digues de Quiberon ou du Mont-Saint-Michel.

La Seine s'étend à perte de vue doublant la largeur de son lit, dont une rangée d'arbres engloutis jusqu'aux plus hautes branches signale les limites anciennes. **Le pont de Villeneuve-le-Roi a été changé en parking automobile**, tous les riverains y ayant conduit leur voiture. Villeneuve-le-Roi est la seule ville où des quartiers entiers sont condamnés à vivre à la mode vénitienne. La bonne humeur règne le plus souvent. On colporte les nouvelles les plus réconfortantes sur le niveau enregistré en amont. Mais c'est le soir que l'inquiétude renaît. La nuit est redoutée par les riverains comme par les gens de mer parce qu'elle ne permet plus de voir la menace, de mesurer l'espoir.

Bertrand Poirot-Delpech³ (20 janvier 1959) »

&&&

Autres temps, autres eaux...

En 1677, Villeneuve-Saint-Georges évoquée par notre chère Marquise

A Villeneuve-le-Roi, mercredi 18ème août 1677

A Madame de Grignan

Eh bien ! Ma bonne, êtes-vous contente ? Me voilà en chemin, comme vous voyez [...]. J'eus le cœur un peu serré à **Villeneuve-Saint-Georges**, en revoyant ce lieu où nous pleurâmes de si bon cœur au lieu de rire.

Marquise de Sévigné

¹ RN 7 : appellation en voie d'extinction par suite des nouvelles lois sur la départementalisation.

² Trouve-t-on encore des clapiers à Villeneuve-Saint-Georges ?

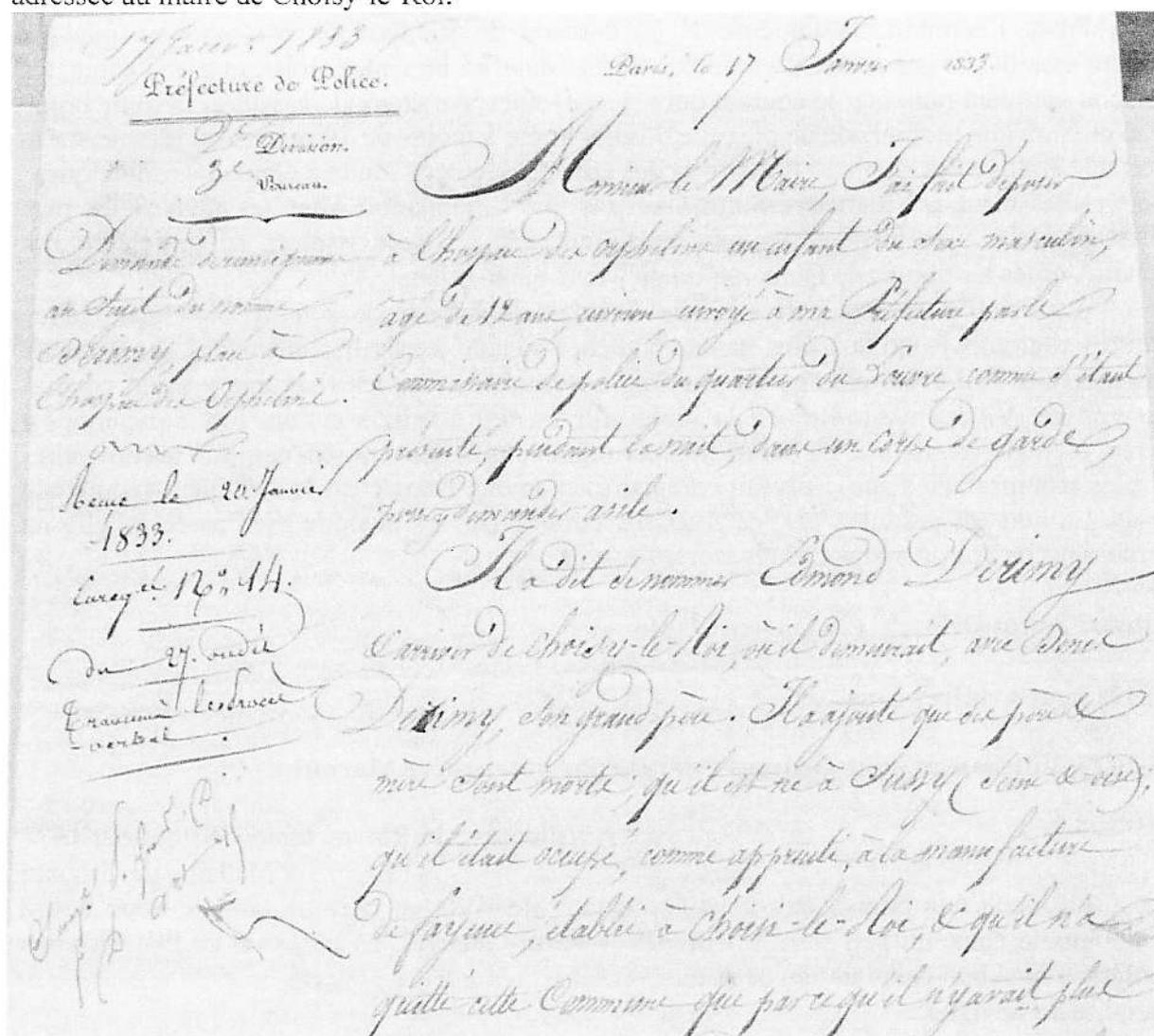
³ Bertrand-Poirot-Delpech (1929-2006). Journaliste, essayiste, romancier. Feuilletoniste au journal *Le Monde*. Elu en 1986 à l'académie française. (D'après Wikipédia).

L'enfant au « regard très doux »¹

Les archives municipales de Choisy-le-Roi, déposées aux archives départementales, contiennent ce que l'on pourrait appeler une tranche de vie ou deux ans de la vie d'un orphelin.

Début de l'histoire : le 17 janvier 1833

Le dossier commence le 17 janvier 1833 par une lettre du préfet de police de Paris adressée au maire de Choisy-le-Roi.



« Monsieur le maire, j'ai fait déposer

A l'hospice des orphelins un enfant du sexe masculin,
Agé de 12 ans, environ, envoyé à ma Préfecture par le
Commissaire de police du quartier du Louvre, comme s'étant
Présenté, pendant la nuit, dans un corps de garde pour y demander asile.
Il a dit se nommer **Edmond Derimy**²
Et arriver de Choisy-le-Roi, où il demeurerait, avec Denis
Derimy, son grand-père. Il a ajouté que ses père et
Mère sont morts ; qu'il est né à Sussy (Seine-et-Oise) ;
Qu'il était occupé, comme apprenti, à la manufacture

¹ Référence AD Val-de-Marne : Choisy 5 Q 1

² L'enfant porte ici le patronyme maternel.

De fayence, établie à Choisi-le-Roi, et qu'il n'a
Quitté cette commune que parce qu'il n'y avait plus
D'ouvrage et que son grand-père ne pouvait plus subvenir
A se besoins.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vérifier
Si les faits articulés par l'enfant dont il s'agit sont conformes
A la vérité, et, dans ce cas de vouloir bien *obtenir*
Du sieur Derimy une déclaration sur l'état civil, la date
Et le lieu de la naissance de cet enfant ; sur les noms et demeure
De ses autres parens, ainsi que ses intentions à son égard.

Vous constaterez, s'il y a lieu, cette déclaration par un
Procès-verbal que vous me transmettez immédiatement, en ayant
Soin de me faire connaître la situation pécuniaire du sieur Derimy.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
Parfaite considération.

Pour le Conseiller d'Etat, préfet de police,
Le Secrétaire Général,
Signature : P. Malleval

Enquête du maire de Choisy

Après avoir fait son enquête, et peut-être entendu le grand-père de l'orphelin, le
maire de Choisy a répondu à la préfecture de police de Paris par procès-verbal du 28 janvier
1833. Il a dû y joindre les documents suivants.

1) acte de naissance de l'enfant qui s'appelle en réalité Trochet

Naissance de **Edmond Désiré Trochet**, mâle.

Du **18 décembre 1820**, dix heures du matin, acte de naissance de **Edmond Désiré**, du
sexe masculin, né aujourd'hui à une heure du matin chez ses père et mère, fils de **Barthélémy
Trochet** (-), journalier, domicilié en cette commune, âgé de 48 ans, et de **Louise Dérémy**, sa
femme, âgée de 34 ans. Témoins : Nicolas Thiabot (s), voiturier, 36 ans, et Pierre Turin (s),
vigneron, 43 ans.

Sucy, ad 94, page 249³

2) acte de mariage de ses parents à Sucy

N° 59

Le **5 septembre 1818**, mariage entre **Barthélémy Trochet**, couvreur en ardoise, 46
ans, domicilié en cette commune, né à Mortefontaine, arrondissement de Senlis, département
de l'Oise, fils de feu **Louis Trochet** et d'**Elisabeth Opportune Jakanne** ; et **Marie Louise
Dérémy**, couturière, 33 ans, domicilié avec son père en cette commune où elle est née le 3
mars 1785, fille de **Denis Dérémy**, journalier, et de feu **Agnès Bordier**. Témoins : **Jean-
Baptiste Denis Gaillard**, soldat de la 3^{ème} division de l'hôtel royal des Invalides à Paris,
demeurant en cette commune et **Pierre Gachet**, vigneron, cousin de la future. De la part de la
future les sieurs **Jacques Philippe Bordier**, grenadier de la Garde royale et **Etienne Bordier**,
journalier, tous deux cousins de la future, demeurant à Sucy.

Sucy, ad 94, page 175

3) actes de décès de sa mère à Choisy

Le dimanche **12 avril 1829**, sont comparus les sieurs Jean-Baptiste Deremy (s), sans
profession, 80 ans, et Jean-Baptiste Grégoire Houpin, garde-champêtre, 58 ans, tous deux

³ Ces références correspondent aux pages des registres sur le site Internet des archives départementales du Val-de-Marne.

demeurant en cette commune nous ont déclaré qu'hier à six heures du soir est décédée en sa demeure **Marie Louise Deremy**, femme de ménage, 44 ans, **veuve de Barthélémy Trochet**.
Choisy-le-Roi, page 54

Deux ans après.

Deux ans plus tard, le 5 février 1835, le préfet de police de Paris signale au maire de Choisy l'évasion de l'enfant Trochet dit Derimy.

Poésie administrative

Les documents administratifs sont rarement poétiques. Ici, pourtant, il s'est trouvé un chef de bureau ou un employé aux écritures, chargé de la rédaction du signalement du fugitif, qui a adouci le portrait robot du fugitif par ce simple petit mot de quatre lettres : **très**

Placé avant l'adjectif doux qui est déjà étonnant dans un tel document, il humanise cet orphelin

Préfecture de Police, le 5 février 1835

Paris, le 5 février 1835

Monsieur le Maire, le nommé Edmond Désiré Trochet, dit Derimy, élève de L'hospice des orphelins, âgé de 15 ans, et au Sujet duquel vous avez dressé un procès-verbal Le 25 janvier 1833, s'est évadé le 18 janvier dernier, de chez le sieur Petresnan, peintre émailleur, rue Phelippeaux⁴, n° 10 où il avait été placé en apprentissage.

Je vous prie, Monsieur le Maire, De vouloir bien vérifier et me faire connaître Très promptement, si cet enfant, qui a déjà Travaillé dans la fabrique de fayence de Choisy-le-Roi, ne serait pas retourné dans Cette commune, où le sieur Denis Derimy, son Aïeul maternel, était domicilié en 1833. Je joins ici son signalement :

Taille de 1,35⁵ ;
Cheveux et sourcils bruns,
Front moyen,
Yeux bruns et grands,
Nez moyen,
Bouche moyenne,
Menton rond,
Visage ovale,

Regard très doux,

Ayant deux petits signes au-dessus et au-dessous
Du sourcil droit, près du nez, et jouissant
D'une bonne santé.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance
De ma parfaite considération,
Pour le Conseiller d'Etat, préfet,
Le Secrétaire général,
Signature : P. Malleval

⁴ Il y a une photo de Charles Marville, en 1858 « rue des Vertus, depuis la rue Phelippeaux ». Proche de la rue des Gravilliers, dans le 3^{ème} arrondissement de Paris.

⁵ Actuellement, 1,35 m. correspond à la taille d'un enfant de 10 ans.

Si j'ai bien trouvé l'acte de baptême à Sucy de la mère de notre fugitif.

*Le 4 mars 1785, baptême de Marie Louise, née d'hier, fille de Denis Dérémy, vigneron et de Agnès Bordier, sa femme. Parrain : Louis Binard, garçon maçon ; marraine : Marie Louise Gachet. Le père présent (s).
Sucy, page 8*

Je n'ai pas trouvé ni à Choisy ni à Sucy les décès du grand-père, Barthélémy Trochet, et du père Denis Dérémy.



CALAMITES DISETTES ET FAMINES

(A fame peste et bello libera nos Domine)

De tous temps dans une société de subsistances comme celle de notre pays, vivant d'une année sur l'autre, les hommes ont été accablés de calamités .

En plus des guerres qui ravageaient périodiquement certaines régions, il fallait compter avec les épidémies , les inondations et les disettes .

On entend par calamité , un malheur public, une infortune qui atteint une contrée, un groupe d'individus . La famine, la guerre sont des calamités . (*Grand Larousse du XX^e siècle*).

La disette est la rareté ou le manque de choses nécessaires à la vie, en particulier d'aliments . La famine est une grande disette d'aliments dans une contrée (*Grand Larousse du XX^e siècle*)

Bien que se trouvant dans une partie du pays moins sujet que d'autres au aléas climatiques, la région d'Ile de France n'a pas été épargnée .

Epidémies nombreuses frappant une population où l'hygiène était quasiment inconnue .

Particulièrement 1691- 1695 et 1705- 1719 entraînant des crises de surmortalité, dues surtout à la dysenterie. En fin d'été on buvait souvent une eau croupie .

Inondations dans toute la France en 1750, crue du Morbras à Sucy en 1787

Hivers rigoureux, grand hiver 1709- 1710, pour ne citer que celui-là où le vin, dit-on, gela même à la Cour de Versailles .

Et surtout années de mauvaise récoltes, conséquences du gel de la sécheresse ou de l'excès de pluie . Citons les périodes 1628- 1632, 1649- 1653 (années humides et froides s'ajoutant aux ravages de la Fronde), 1660-1663 (mauvaises conditions climatiques provoquant des crises de subsistances dans la France entière) ;

Les disettes sont récurrentes : 1706- 1709 ; 1718-1720 ; 1738-1742 (deux crises de subsistances entourant une épidémie) à Sucy où l'on compte en moyenne 50 décès par an il y en a 84 en 1740 ;1771- 1788 (récoltes désastreuses, sécheresse générale et la grêle du 14 juillet 1788 hache les blés , entraînant une crise telle que l'impôt sur la taille est diminué de 300 livres à Ormesson en1789) .

Voici deux exemples de processions faites par les paroissiens de Sucy . La première en mai 1740 demandant du beau temps, la seconde un an plus tard demandant la pluie .

L'an 1740 le trentième jour du mois de may la paroisse de Sucy en Brie diocèse de Paris, a été en procession dans l'Eglise de l'abbaye de sainte Geneviève et dans l'Eglise Métropolitaine de notre Dame de paris, pour implorer la miséricorde de Dieu, pour avoir du beau tems dont il nos a été acordé des fonds par Messire Jacques Lesage curé de la dite paroisse du dit Sucy en Brie :

(Ce texte avait déjà été relevé par Madame Michèle SERVERA dans notre revue numéro 16)

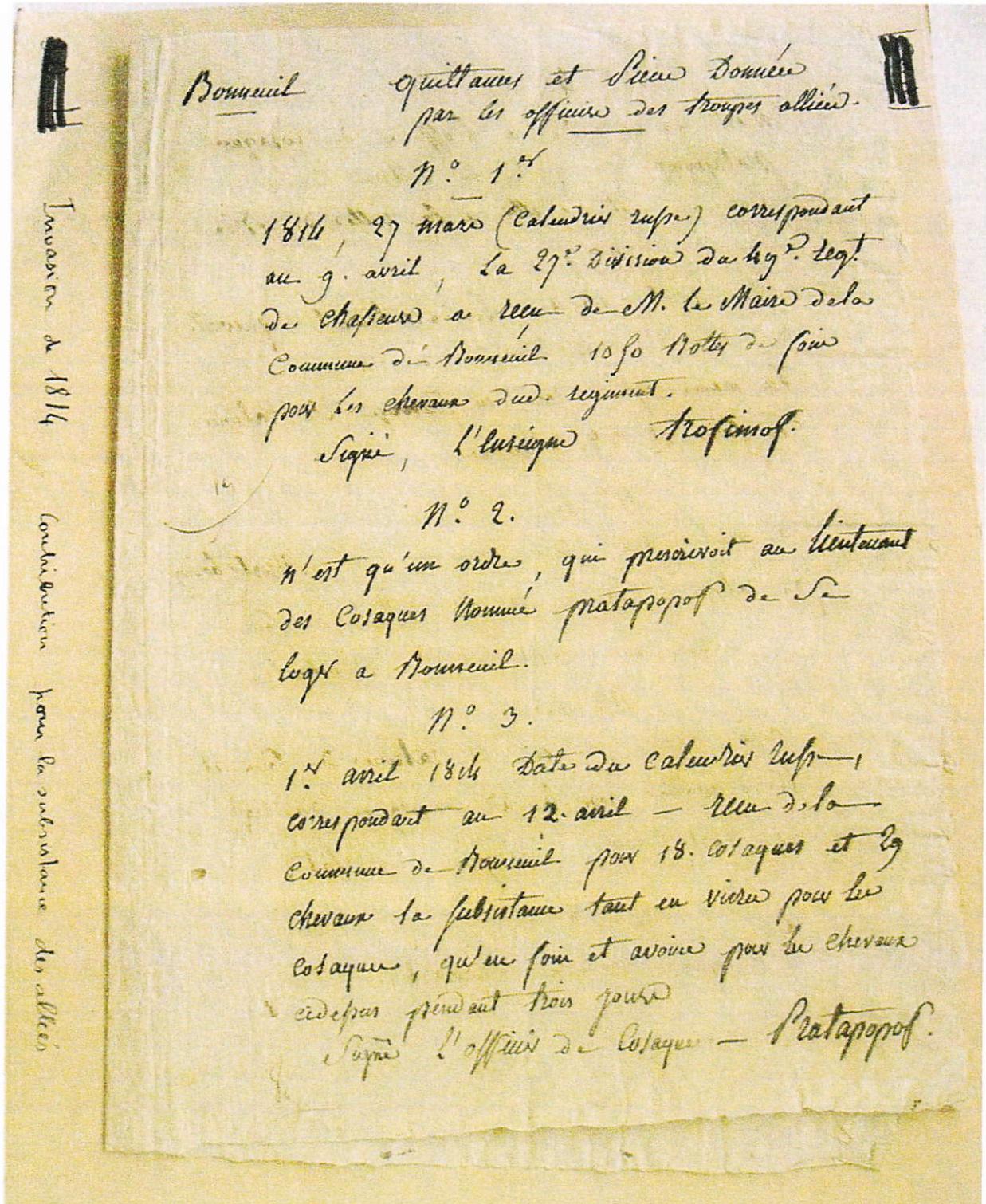
L'an 1741, le samedi septième jour du mois de may, la Paroisse de Sucy en Brie a été en procession à Notre Dâme et à Sainte Geneviève pour obtenir de Dieu de la pluie. Et la Procession conduite par Messire Jacques Lesage curé de la dite paroisse.

Le registre paroissial ne dit pas si ces souhaits ont été exaucés .

Pratapopof et Trofimof à Bonneuil¹

Invasion de 1814

Dans une chemise intitulée « invasion de 1814 », une simple feuille écrite à la main au recto et au verso, nous évoque une page de l'histoire de France et ses conséquences subies subie par nos ancêtres.



¹ Référence AD 94 : Bonneuil X.2.2. 4 H 1

no 25

7

N^o 4.

Il est qu'un ordre a l'officier de Cosaque
protapros de quitter le village de
Dommil, et d'aller a la ville de Arie

N^o 5.

11. avril 1814, le lieutenant quivette
du regt. de Nurdybourg et le major Stiller
du même regt. a reçu en fourrage 28 rations
de foin et 28 d'avoine.

N^o 6.

16 avril 1814 reçu pour le regt de Nurdybourg
92 rations d'avoine, et 92 rations de foin.

Signé le Colonel De Montaut.

N^o 7.

avril 1814. 15. reçu 11 rations de foin et
11. d'avoine pour la 4^o compagnie du regt.
de Nurdybourg. Signé Pétat.

N^o 8.

Signé Joseph Vernert.

Rappel des faits

Après la « bataille des nations », du 16 au 19 octobre 1813 à Leipzig, Napoléon, vaincu par l'Europe coalisée et les trahisons des siens, recule et repasse le Rhin.

Le 1^{er} janvier 1814, le comte de Provence (futur Louis XVIII) invite ses sujets français à bien accueillir les envahisseurs alliés.

Janvier à mars 1814 : Campagne de France

Le 17 février 1814 : victoire Française contre les Autrichiens à Mormant ;

Le 18 février 1814 : victoire française contre les Autrichiens à Montereau

30 mars 1814 : capitulation de Paris

31 mars 1814 : entrée des Alliés à Paris**Dossier : contribution pour la subsistance des alliés.**

L'intitulé de ce dossier laissait espérer des documents sur cette période sombre de notre histoire : l'invasion de la France par des troupes étrangères en janvier 1814.

De fait, ce dossier ne contient plus qu'un descriptif des pièces justifiant la remise de foin pour les troupes alliées.

Déception bien entendu de ne pas trouver plus de matière à utiliser. Mais faisons contre mauvaise fortune bon cœur, comme souvent dans les archives, et estimons-nous heureux de trouver cette trace, aussi réduite et triviale soit-elle, du passage de la grande histoire dans la petite commune de Bonneuil.

Bonneuil

Quittances et pièces données

Par les officiers des troupes alliées.

N° 1^{er}

1814, 27 mars (calendrier russe) correspondant au 9 avril², la 27^{ème} division du 49^{ème} régiment

De chasseurs a reçu de M. le Maire de la Commune de Bonneuil 1050 bottes de foin Pour les chevaux dudit régiment.

Signé, l'enseigne Trofimof

N° 2

N'est qu'un ordre qui prescrivait au lieutenant Des cosaques nommé Pratapopof de se Loger à Bonneuil.

N° 3

1^{er} avril 1814, date du calendrier russe, Correspondant au 12 avril³, reçu de la Commune de Bonneuil pour 18 cosaques et 29 Chevaux la subsistance tant en vivre pour les Cosaques, qu'en foin et avoine pour les chevaux ci-dessus pendant trois jours.

Signé, l'officier de cosaque Pratapopof.

N° 4

N'est qu'un ordre à l'officier de cosaque

² Le calendrier universel Caldate, de M. Michaud (Internet), donne 9 mars 1814 = 28 mars 1814 pour le calendrier julien !

³ Même décalage d'un jour avec Caldate : 13 avril 1814 = 1^{er} avril 1814 pour le calendrier julien !!

Pratapopof de quitter le village de
Bonneuil, et d'aller à la ville de Brie⁴

N° 5

11 avril 1814, le lieutenant Quivette
Du régiment de Wurtzbourg⁵ et le major Stiller
Du même régiment a reçu en fourrage 28 rations
De foin et 28 d'avoine.

N° 6

19 avril 1814, reçu pour le régiment de Wurtzbourg 92 rations d'avoine et 92 rations de foin.
Signé le colonel De Montant.

N° 7

Avril 1814 15. Reçu 11 rations de foin et 11 d'avoine pour la 4^{ème} compagnie du régiment
De Wurtzbourg. Signé Petat.

N° 8

Signé Joseph Vernert.

&&&

Pendant ce temps, dans le village de Bonneuil, la vie continue ...

Le **22 avril 1814, naissance** à deux heures du matin de **Françoise Magdeleine Mercier**, fille de Nicolas Victor Mercier, journalier, 21 ans, et de Françoise Félicité Degrois, 21 ans. Témoins : Nicolas Noël Degrois, vigneron, 30 ans, premier témoin, et de Louis Pierre Genest, vigneron, 25 ans, seconde témoins qui ont signé avec nous, Paul Coindre, maire de Bonneuil.

AD 94, Bonneuil, naissances 1814, page 12

Il est à noter que l'acte de naissance suivant, du 13 octobre 1814, est signé par le nouveau maire de Bonneuil qui signe « le baron de Musnier ». Le personnel politique a changé !

En ce qui concerne les actes de mariage, le premier de l'année 1814 a eu lieu le **20 novembre 1814** entre **Pierre Etienne Grin**, vigneron, né à Chennevières, le 22 octobre 1791, demeurant à Bonneuil, fils de feu Pierre Grin, vigneron, et de feu Marie Louise Mortier ; et **Marie Elisabeth Parizot**, née à Bonneuil le 6 octobre 1792, fille de Nicolas Parizot, propriétaire, et de Marie Elisabeth Fridevilleneuve, demeurant à Bonneuil.

Le **28 décembre 1814**, mariage entre **Pierre Charles Ambroise Bidaud**, fils mineur de Charles Ambroise Bidaut, demeurant à Bonneuil et de Dame Marie Jeanne Bourdignon ; et demoiselle **Marie Charlotte Pétronille Parizot**, fille mineure de Nicolas Parizot, propriétaire et garde-chasse demeurant à Bonneuil, et de dame Marie Elizabeth FrideVilleneuve.

Notre nouveau maire s'intitule, en tête de l'acte Louis François Félix, baron de Musnier, mais il signe à la fin de l'acte, étourderie ou lapsus ? **c(om)te de Musnier !!!!**

MS

⁴ Vraisemblablement Bry-sur-Marne.

⁵ Wurtzbourg, ville de Bavière.

L'affreux Ivry dévorateur

L'affreux Ivry dévorateur¹
A tes reliques dans sa terre
Sous de pâles fleurs sans odeur
Et des arbres nains sans mystère.

Je laisse les charniers flétris
Où gît la moitié de paris.

Car, mon fils béni, tu reposes
Sur le territoire d'Ivry -
Commune, où, du moins, mieux encloses,
Les tombes dorment à l'abri

Du flot des multitudes bêtes
Les dimanches, jeudis et fêtes.

Le cimetière est trivial
Dans la campagne révoltante,
Mais je sais le coin lilial
Où ton corps a planté sa tente.

- Ami, je viens parler à toi.
-Commence par prier pour moi.

Bien pieusement je me signe
Devant la croix de pierre et dis
En sanglotant à chaque ligne
Un très humble *De Profundis*.

- Alors ta belle âme est sauvée?
- Mais par quel désir éprouvée !

Les fleurettes du jardinet
Sont bleuâtres et rose tendre

Et blanches, et l'on reconnaît
Des soins qu'il est juste d'attendre.

- Le désir, sans doute, de Dieu ?
Oui, rien n'est plus dur que ce feu.

Les couronnes renouvelées
Semblent d'agate et de cristal ;

¹ <http://poetes.com/verlaine/lucien21.htm>

Des feuilles d'arbres des allées
Tournent dans un grand vent brutal.

- Comme tu dois souffrir, pauvre âme !

- Rien n'est plus doux que cette flamme.

Voici le soir gris qui descend;
Il faut quitter le cimetière,
Et je m'éloigne en t'adressant
Une invocation dernière :

Ame vers Dieu, pensez à moi.
Commence par prier pour toi.

Verlaine, l'un des plus grands de nos poètes, a fait entrer le cimetière d'Ivry dans la littérature.

La vie de Verlaine n'a pas été un long fleuve tranquille. Après sa liaison tumultueuse avec Rimbaud, il s'amourache d'un de ses élèves d'un lycée de Rethel, Lucien Létinois.

Cette liaison va durer de 1878 au 7 avril 1883, à la mort du jeune Lucien, âgé de 22 ans.

Dès le 26 mai 1883, Verlaine écrit ce poème à la mémoire du jeune homme².

Lucien Létinois est mort à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et, d'après la documentation consultée, il a été inhumé au cimetière d'Ivry.

Je hais les charniers flétris Où gît la moitié de paris.

Ces vers m'ont fait croire qu'il s'agissait du cimetière parisien d'Ivry et j'y suis allée espérant trouver la tombe et en faire une photo.

Hélas, au cimetière parisien d'Ivry, aucune trace d'une inhumation de Lucien Létinois.

C'est alors que les employés de la conservation ont interrogé leurs collègues du cimetière communal et la réponse est venue, toute simple. Lucien Létinois a bien été enterré au cimetière communal dans le caveau de famille. Mais il s'agissait d'une concession de dix ans et la place a été reprise.

Qui dit caveau de famille, dit inhumations familiales. J'ai donc cherché dans les registres des AD 94, sur Internet. Là, j'ai trouvé le décès de la mère de Lucien Létinois. Elle figure d'ailleurs dans les tables décennales sous le nom de Létinois alors qu'elle aurait dû apparaître sous son nom de jeune fille, Moreau.

Acte de décès de Marie Louise Delphine Moreau, épouse Létinois

« Le 9 décembre 1883, décès de Marie Louise Dephine Moreau, 51 ans, sans profession, décédée à son domicile à Ivry-sur-Seine, rue de Paris n° 14. Décédée ce jour à 11 heures et demi du matin ; mariée à Jean Létinois, âgé de 61 ans, journalier demeurant à Ivry

² <http://pagesperso-orange.fr/alphonse.daudet/lettres/romances/rspctxts/verbio.htm>

comme dessus. Née à Bouvellemont (Ardennes), fille de Ponce Moreau (aucun autre renseignement n'a pu être fourni par les déclarants). »
AD 94- I MI 000223

Si cette femme, encore jeune, n'est pas morte d'une maladie reconnue, je pense que la vie scandaleuse de son fils avec son vieil amant n'a pas été complètement étrangère à cette fin prématurée. Quant au père, son acte de décès ne figure pas dans les tables décennales ; mais peut-être est-il retourné dans les Ardennes pour fuir tant de malheurs !

MS

Remerciements : ils vont naturellement aux employés de la conservation du cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine et à leurs collègues du cimetière communal qui m'ont parfaitement accueillie.

Je n'oublie pas les sites Internet consacrés à cet épisode de la vie de Verlaine sans lesquels cet article n'aurait pas vu le jour.

Photo de l'hôpital national de Saint-Maurice où Verlaine a fait trois séjours en 1887 et 1890.



Arcueil et ses conscrits de 1814

L'intérêt des listes de recensement militaire est capital pour qui veut obtenir des renseignements personnels sur ses ancêtres masculins et sur la population active de la commune.

En effet, les jeunes gens recensés ayant vingt ans, leurs parents sont âgés de 45 à 60 ans et sont, retraite inexistante oblige, encore en activité.

La liste d'Arcueil

- **Leur nombre** : 19 inscrits ;

- **Leur origine** : si l'un d'entre eux est né à Bourg-la-Reine, commune voisine d'Arcueil, les 4 autres viennent de l'Oise, de l'Aisne, de Paris et de l'Essonne. Tous départements fournisseurs de main-d'œuvre pour notre région ;

Les prénoms des conscrits : avoir 20 ans en 1814, signifie être né en 1794, période où les prénoms républicains ont particulièrement fleuri. Dix d'entre eux portent au moins un prénom républicain ; sept parents ne se sont pas conformés à la mode et ont donné des prénoms usuels à leur progéniture

La taille des conscrits : ils mesurent de 1,37 m à 1,77 m. Quatorze ont moins d'1,65 m et quatre dépassent cette taille.

La profession : s'il y a quelques carriers chez les pères et les fils, nous trouvons aussi les autres professions nécessaires à la vie d'un village : maréchal, cultivateur, vigneron. Quant aux deux mères chefs de famille, elles ont des emplois ordinaires de journalière.

« Commune d'*Arcueil*

Classe de l'année 1814¹

Journal du maire

Pour servir à l'inscription des conscrits

Nota. Le Journal doit comprendre tous les conscrits de la commune, lors même qu'ils seraient absens ou résidans ailleurs, ou détenus, susceptibles ou non d'une exemption ou exception quelconque.

La section 1^{ère} du chapitre II du titre 1^{er} de l'Instruction générale, indique quels individus doivent être portés sur le Journal »

¹ Edépot Arcueil, III 1

nom	prénoms	lieu naissance	département	date naissance	taille	résidence personnelle	père	mère	profession conscrit
BETANCOURT	François Augustin	Arcueil	94	28 germinal 2	1,615	Arcueil	Jacques Jean-Baptiste	Roullant Louise Victoire	vigneron
BOUET	Sylvain Sivisenne	Arcueil	94	11 ventôse 2	1,665	Arcueil	Louis	Hovigne Marie Louise	bourelleur
CHANNEVAS	Louis Fructidor	Arcueil	94	23 fructidor 2	1,67	Arcueil	Maurice	Dieu Anne Sophie	cultivateur
DANJOU	Gabriel Louis Floréal	Arcueil	94	24 vendémiaire 3	1,595	Arcueil	François	Betancourt Marie Madeleine	maréchal
DESOYE	Candide	Chauny	02	15 février 1794	pas précisée	Arcueil	René Théophile	Pointhier Eléonore Victoire	sous-lieutenant au 139ème régiment d'infanterie légère.
DUBAUX	Egalité	Paris 8ème	75	19 fructidor an 2	1,49	Arcueil	Pierre	Guérin Marie	fileur de coton
GEOFFROY	Reforre (sic)	Bourg-la-Reine	92	12 août 1794	1,52	Arcueil	Gilles	Hortomotte Marie Jeanne	journalier
GRAVET	Vertu Génie	Mennecy	91	29 germinal 2	1,375	Arcueil	Hyppolite Henry Victor Joseph	Desmulliere Marie Hyppolite (+)	perruquier
HEURTEAUX	Jacques Michel Marseillaise	Arcueil	94	17 brumaire 3	1,775	Arcueil	Jacques Guy	Gendron Geneviève Angélique	menuisier
HOUILLOIN	Joseph Amitié	Arcueil	94	25 prairial 2	1,73	Arcueil	Jean-Baptiste	Coûté Véronique	carrier
LANGLOIS	Guillaume Tell	Arcueil	94	4 prairial 2	1,508	Arcueil	Claude	Cousteix Geneviève	carrier
LANGLOIS	Michel Liberté	Arcueil	94	4 prairial 2	1,48	Arcueil	Claude	Cousteix Geneviève	carrier
MANON	René Raphaël	Arcueil	94	30 pluviôse 2	1,618	Arcueil	Jean Pierre	Beurier Marguerite	vigneron
MAYNIS	Charles Ferdinand	Villeneuve-sous-Thury	60	7 nivôse 2	1,621	Arcueil	André	Derlond Marie Marguerite	carrier
MONTANGER	Simon Vincent Elie	Arcueil	94	25 floréal 2	1,603	Arcueil	François Simon (+)	Bomnardot Pierrette (+)	maçon
MOUCHOUX	Etienne Geneviève	Arcueil	94	9 nivôse 3	1,625	Arcueil	Nicolas (+)	Drion Ambroise Sophie	maçon
RENARD	Prosper Hercule	Arcueil	94	12 pluviôse 2	1,56	Arcueil	Saturnin Honoré	Chatelien Marie Louise (+)	cultivateur

Quelques termes juridiques du dix huitième siècle

Il peut être intéressant pour les généalogistes qui sont amenés à se plonger dans la lecture d'actes notariés de l'ancien régime, d'avoir quelques éclaircissements sur des termes courants dans les contrats de cette époque. Les pages ci-dessous sont tirées d'un ouvrage édité à Lyon , chez Jacques Marie Bessiat, rue Merciere. Et intitulé :

INSTRUCTION FACILE SUR LES CONVENTIONS OU NOTIONS SIMPLES
SUR LES DIVERS ENGAGEMENTS

qu'on peut prendre dans la société, & leurs suites ;

OUVRAGE UTILE

Aux gens d'Affaires, Bourgeois, Négocians, et à tous Chefs de Famille ;

et

aux jeunes gens qui se destinent au Palais

42 *Liv I des Conventions.*

Quoique les Ordonnances sur les *actes* soient générales pour tout le Royaume, quoiqu'elles soient très sages, quoique tous les Notaires tiennent leur état & leurs fonctions du Roi, ils n'observent pas également les volontés du Prince qui les a créé ; la tolérance a introduit des irrégularités , qui peuvent dégénérer en abus.

Il seroit de l'intérêt public, de l'honneur de la Monarchie , de la dignité de la Justice, qu'une matière aussi simple que celle-là , & aussi intéressante, n'eut qu'une règle uniforme.

L'on va d'abord donner une idée générale de ce qui s'appelle *Projet, Minute, Grosse, expédition*, &c. ensuite chacune de ces choses en particulier formera un §, où l'on expliquera les règles .qui lui sont propres.

Avant de dresser un Acte, lorsqu'il est un peu compliqué, comme une Transaction, une Vente, un Contrat de mariage, souvent le Notaire en forme le projet sur du papier ordinaire : les Parties y font les corrections & changements qui leur conviennent. Le notaire fait dresser l'acte au net dans son Etude sur papier timbré ; il peut ensuite déchirer le projet.

Il s'est trouvé des cas où les Parties contestant sur le sens des clauses, ont prétendu qu'elles n'étoient point conformes au projet & ont demandé au Notaire qu'il fut obligé de le rapporter. Les Notaires en sont déchargés, conformément à l'Arrêt rapporté par Bouchel, Verb. Notaires. Les Parties doivent examiner, avant de signer l'Acte, s'il est conforme au projet.

Pour les Actes ordinaires, & dont les clauses sont simples, l'on ne fait point de projet, & l'on dresse tout de suite la Minute.

La *MINUTE* est l'original de l'Acte , & doit en être le monument. Elle reste en dépôt dans le *Protocole du Notaire*, C'est d'elle que se tirent les Expéditions & les Copies dont on peut avoir besoin. dans la suite.

Elle est conçue en cette forme : *furent présens...* , . on met les nom, les qualités, la demeure & la Paroisse des Parties, &c *sont convenus.....* les conventions qui forment *le corps* de l'Acte *pour*

l'exécution duquel ledit.... élit son domicile, &c. auquel lieu, &c. nonobstant, promettant, obligeant, renonçant, &c. Fait &c, passé, on met le. lieu, l'année, le mois, le jour, l'avant ou après midi...&. ont signé.....les Parties, les Témoins & le Notaire signent.

La Minute doit être sur papier timbré, & contrôlée, & suivant la qualité de l'Acte, insinuée; le Commis au Contrôle écrit dessus le jour auquel elle a été présentée, le folio de son Registre, le reçu des droits, & signe. Voyez ci-après §. 4.

Quand c'est un Acte peu important, dont il n'est pas nécessaire de garder minute, le Notaire remet aux Parties cet Acte sur papier timbré, ce qui s'appelle délivrer l'Acte en *Brevet*. Voyez §. 5.

Lorsque cet Acte est du nombre de ceux dont le Notaire doit garder Minute, il en délivre aux Parties une Expédition en forme, qu'on nomme *Grosse*.

§ 4 Des Minutes

Manières d'écrire les minutes

Il est défendu d'user d'aucune abréviation sur-tout, à l'égard des sommes & des noms propres, Arrêt de Règlement, Paris 1685, rapporté dans la science des notaires.¹

Les ratures seront faites par un seul trait de plume ou barre passant sur les mots rayés; afin de pouvoir les distinguer & compter facilement le nombre de ces mots; on doit le marquer au bas de l'acte, en faisant approuver la rature par les parties, à peine de nullité, de cent livres d'amende & des dommages et intérêts.

Entre-lignes défendues par les Ordonnances.

On ne peut point mettre d'apostilles, quand l'Acte est fini, elles doivent être signées & paraphées des parties, en même temps qu'elles signent l'acte, à peine de de cent livres d'amende & nullité de l'apostille. *ibid.*

De la conservation des Minutes.

L'on nomme Protocole d'un notaire, le répertoire de ses Minutes.

§ 5 Actes en Brevet.

La plupart des Actes qui n'obligent que pour un temps, se délivrent en Brevet.

§ 6 Des grosses ou premières expéditions.

Ce qui se met par &c². dans les minutes, se met au long dans la Grosse, & ne peut s'étendre à des choses qui signifient plus que ce qui est dans le corps de l'Acte; plusieurs Arrêts ont condamné des Notaires pour ces extensions.

¹ L'on a suivi les réglemens faits par la Capitale, soit parce que le ressort de son parlement est le plus étendu, soit parce que c'est dans cette ville que se forment les premiers Magistrats du Royaume et que les ordonnances de nos Rois, qui deviennent des loix générales, y sont composées & examinées. D'ailleurs, l'art 85 de l'Ordonnance d'Orléans enjoint à tous Juges de régler les notaires à l'instar de ceux du Châtelet de Paris, pour le style & la forme des contrats.

² &c : etcetera

Les mots après lesquels on met des &c³. dans les minutes, sont ordinairement ceux-ci : auquel lieu, &c. nonobstant, &c. promettant, &c. obligéant, &c. renonçant, &c.

Auquel lieu, &c signifie que dans les lieux où on a fait élection de domicile, les Parties consentent que tout Acte soit signé. Voyez domicile, ci-dessus page 37.

Nonobstant,, &c, signifie malgré le changement de demeure.

Promettant, &c, ces mots ne peuvent signifier que la promesse d'exécuter l'Acte , ou de Payer les frais,dommages, intérêts qui viendroient de l'inexécution.

Obligéant, &c. ne donne que l'hypothèque que des biens, & ne peut s'étendre à la contrainte par corps, si elle n'est stipulée dans la minute.

Le mot renonçant, &c. ne peut pas s'entendre des renonciations aux bénéfices de droit.

Edouard Crusson
